RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence d'Isabelle JALLAIS-GUILLET, maire-adjoint.

Numéro de délibération : **2024-38**	**Objet : Renouvellement de la dérogation de l'organisation de la semaine scolaire (4 jours)**

Date de la convocation : 11/04/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Secrétaire de séance : Pascale OGEREAU, Conseillère municipale

Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
	Jean-Noël CHAPPUIS	Françoise BAILLY
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
	Patrick MARTEAU	Pierre HERRAIZ
	Arthur SWORTFIGUER	Thierry SOURIAU
Pascal NOURRISSON		
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
Claudie NUNES		
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
	Laëtitia CHAUMONT	Isabelle JALLAIS-GUILLET
Violaine COROLLER		
Jamal IDZIM		
Matthieu LACOTTE		
Patrice COUVRAT		
Sylvie FAILLAUFAIX		
Caroline BARBOSA-BRINET		

Vu l'article l 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu la délibération 13-2018 de la séance du conseil municipal du 19 février 2018 portant sur l'organisation du temps scolaires à compter de la rentrée scolaire 2018/2019,

Vu les comptes rendus des conseils d'écoles de Saint-Gervais-la-Forêt en date du 13 février 2024 (école élémentaire) et du 21 mars 2024 (école maternelle) souhaitant maintenir l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours à la rentrée 2024,

Considérant le courrier du 6 novembre 2023 de Madame l'Inspectrice d'Académie des services de l'Éducation Nationale de Loir-et-Cher demandant aux communes souhaitant solliciter une demande de renouvellement de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires de transmettre leur projet d'organisation de la semaine scolaire applicable à la prochaine rentrée 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal dans un souci de respect des avis émis à la fois par les équipes éducatives et les représentants des parents d'élèves autorise Monsieur le maire :

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20240420-DEL38-2024-DE
Date de réception préfecture : 20/04/2024

- ***de solliciter auprès de Madame l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des services de l'Éducation Nationale de Loir-et-Cher, un renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours, avec maintien des horaires actuels, à compter de la prochaine rentrée de septembre 2024 et pour 3 années consécutives ;***

- ***de signer toute pièce relative à ce dossier, ainsi qu'à son représentant.***

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 20/04/24
Publié le 20/04/24

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 17/04/2024
Le maire-adjoint,
Isabelle JALLAIS-GUILLET

la secrétaire de séance,
Pascale OGEREAU

MAIRIE de ST-GERVAIS-LA-FORÊT (41)

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20240420-DEL38-2024-DE
Date de réception préfecture : 20/04/2024